

SOUS-INDEXATION DES PENSIONS, ACTIF·VES ET RETRAITÉ·ES : TOU·TES CONCERNÉ·ES ! CADRES ET AGENT·ES DE MAÎTRISE EN PREMIÈRE LIGNE !

Au nom de nouvelles économies annoncées sur les retraites pour 2027 le ministre de l'économie souhaite désindexer de l'inflation les pensions supérieures à 3 000 €. Environ 1,4 million de retraité-es perçoivent une pension supérieure à ce seuil (Drees, 2025).

L'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT rejette fermement cette mesure qui, si elle était adoptée dans le cadre du débat parlementaire sur le budget de la Sécurité sociale, serait une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des retraité-e, et singulièrement des retraité-es cadres et agent-es de maîtrise. Ils et elles subissent déjà le gel des retraites complémentaires Agirc-Arrco imposé par le patronat depuis deux ans. Parallèlement, le prix du logement, des dépenses de santé, des mutuelles, la perte d'autonomie ou hébergement en Ehpad de leurs ainé-es ou pour eux-mêmes sont en constante augmentation.

Une telle mesure serait également **une sanction à retardement pour les actif-ves** : la désindexation ou sous-indexation ne s'arrête pas aux pensions déjà versées, elle s'applique aussi au mode de calcul des salaires utilisé pour calculer le montant des futures pensions — ce qui revient à baisser, dès aujourd'hui, le montant des pensions de demain. Or les cadres et les professions intermédiaires ont déjà subi, ces quatre dernières années, une perte massive de pouvoir d'achat en l'absence d'augmentation générale des salaires au moins égale à l'inflation.

L'Ugict-CGT refuse tout nouveau recul sur notre système de retraite. Rien ne garantit que ce seuil de 3 000 € restera stable : les précédents projets de budget ont déjà fait varier les seuils, notamment sur les menaces de suppression de l'abattement fiscal applicable au retraité-es. Une fois le principe de la désindexation admis pour une partie des retraité-es, plus rien n'empêche de l'étendre à d'autres.

Les pensions de retraite des cadres et professions intermédiaires ne sont pas un privilège. Notre système de retraite par répartition a pour objectif de maintenir le niveau de vie des travailleurs-ses au moment du départ et tout au long de la retraite.

Au lieu de chercher à imposer des mesures d'économie délétères sur les retraites, le gouvernement devrait répondre aux préoccupations des cadres et professions intermédiaires, en tête desquelles se trouve **la baisse tendancielle du taux de remplacement** (rapport entre la première pension et le dernier salaire). Les projections établissent en effet qu'il ne sera plus que de 54 % en 2026 alors qu'il était de 60 % en 2020 et de 75 % dans les années 1980 pour un homme cadre (Agirc-Arrco, 2021).

1/2

MERCREDI 19 AOÛT 2026

CGT Ingés Cadres Techs
263, rue de Paris
93516 - Montreuil Cedex



CONTACT PRESSE

presse@ugictcgt.fr
06 81 58 83 37

Communiqué de presse

Cibler ainsi les cadres et agent-es de maîtrise en réduisant le niveau de leurs pensions vise à leur faire perdre confiance dans le système de retraites solidaire et à organiser leur recours massif aux dispositifs d'épargne individuelle. Or la progression de la retraite par capitalisation, qui vise à écarter les salarié-es qualifié-es à responsabilité du système de retraite par répartition, fragilise son existence-même. **Elle est en outre rejetée par une large majorité du monde du travail.**

56 % des cadres et 60 % des professions intermédiaires déclarent ne pas avoir confiance dans les marchés financiers pour financer leur retraite (CGT/Ifop 2025). Et pour cause : les titulaires de plans d'épargne retraite (PER) supportent seul-es les risques de volatilité des marchés et de perte en capital qui ne sont garantis ni par l'entreprise, ni par l'assureur ou le gestionnaire du fonds.

Pour répondre aux aspirations majoritaires des cadres et professions intermédiaires d'abroger la réforme des retraites de 2023 et de revenir à la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire et la prise en compte des années d'études, **il faut consolider le système de retraites par répartition en augmentant ses recettes.**

Parmi les nombreuses propositions de financement formulées par la CGT (CGT, 2024), l'assujettissement de l'intéressement et de la participation aux cotisations sociales et la hausse des cotisations patronales rapporteraient respectivement plus de 2 et 5 milliards d'euros au financement du système de retraites, soit plus que les économies qu'entend faire le ministre de l'économie sur le dos des retraité-es cadres et agent-es de maîtrise.

La hausse des cotisations patronales pour financer les retraites et leur permettre de bénéficier d'un meilleur niveau de pension est largement soutenue par les cadres (64 %) et les professions intermédiaires (57 %) (Ugict/Viavoie 2024 et 2026).

Près de 80 ans après la création de l'Agirc, qui a scellé l'inscription des cadres dans le régime général de retraite fondé par Ambroise Croizat, **l'Ugict-CGT appelle l'ensemble des cadres et professions intermédiaires à s'opposer à cette menace de mesure d'économie budgétaire injuste** et à se mobiliser le 14 octobre 2026 devant le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco pour imposer la préservation du niveau de vie des futur-es retraité-es et le pouvoir d'achat des retraité-es d'aujourd'hui.

2/2

MERCREDI 19 AOÛT 2026

CGT Ingés Cadres Techs
263, rue de Paris
93516 - Montreuil Cedex



CONTACT PRESSE

presse@ugictcgt.fr
06 81 58 83 37